REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

Numéro TAHITI **: 007385**

POSTE COMPTABLE **:**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET **: BUDGET EAU**

ANNEE 2023

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

Code INSEE	COMMUNE DE TAIARAPU OUEST BUDGET EAU	CA 2023

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8 172
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	7 700	0
2	Produit des impositions directes (4 taxes) / population	0	0
3	Recettes de fonctionnement / population	2 877	0
4	Dépenses d'équipement brut / population	14 787	0
5	Encours de la dette / population	0	0
6	DGF / population	0	0
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	133,81%	0,00%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / RRF - moyenne de	92	0
9	Dépenses d'équipement /recettes réelles de fonctionnement (2)	513,99%	0,00%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement - moyenne de la strate (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer ces moyennes par catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération…) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Haut-commissariat de Polynésie Française
RF
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

I - INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET | B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

			DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	62 926 640	G	64 690 106
	Section d'investissement	B	162 017 050	H	133 509 392
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Report en section de fonctionnement (002)	C	23 484 758 (si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	15 693 346 (si déficit)	J	(si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)		264 121 794 = A+B+C+D		198 199 498 = G+H+I+J

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024 (1)	Section de fonctionnement	E	0	K	0
	Section d'investissement	F	396 160 856	L	422 750 198
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2024		396 160 856 = E+F		422 750 198 = K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		86 411 398 = A+C+E		64 690 106 = G+I+K
	Section d'investissement		573 871 252 = B+D+F		556 259 590 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		660 282 650 = A+B+C+D+E+F		620 949 696 = G+H+I+J+K+L

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

VUE D'ENSEMBLE | A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E **0**	K **0**
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F **396 160 856**	L **422 750 198**
13	Subventions d'investissement	0	15 693 346
202201	Réactualisation schéma directeur de l'eau	0	17 000 000
202202	AEP Phase 3	396 160 856	390 056 852

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES | A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2022)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	39 000 000	31 986 575	0	0	7 013 425
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 600 000	29 098 065	0	0	8 501 935
Total des dépenses de gestion courante		76 600 000	61 084 640	0	0	15 515 360
67	Charges exceptionnelles	2 000 000	1 842 000	0	0	158 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**78 600 000**	**62 926 640**	**0**	**0**	**15 673 360**
TOTAL		78 600 000	62 926 640	0	0	15 673 360
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2022		(3) 23 484 758				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2022)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	150 000	0	0	0	150 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	31 484 758	23 509 444	0	0	7 975 314
Total des recettes de gestion courante		31 634 758	23 509 444	0	0	8 125 314
77	Produits exceptionnels	15 000 000	0	0	0	15 000 000
Total des recettes réelles de fonctionnement		**46 634 758**	**23 509 444**	**0**	**0**	**23 125 314**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)*	*55 450 000*	*41 180 662*			*14 269 338*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***55 450 000***	***41 180 662***			***14 269 338***
TOTAL		102 084 758	64 690 106	0	0	37 394 652
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2022		(3) 0				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2022)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des opérations d'équipement	527 271 244	120 836 388	396 160 856	10 274 000
Total des dépenses d'équipement		527 271 244	120 836 388	396 160 856	10 274 000
Total des dépenses réelles d'investissement		**527 271 244**	**120 836 388**	**396 160 856**	**10 274 000**
040	*Opérations d'ordre entre sections (1)*	*0*	*41 180 662*		*0*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0***	***41 180 662***		***0***
TOTAL		527 271 244	162 017 050	396 160 856	0

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2022	(3) 15 693 346			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2022)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	556 259 590	133 509 392	422 750 198	0
Total des recettes d'équipement		556 259 590	133 509 392	422 750 198	0
Total des recettes réelles d'investissement		**556 259 590**	**133 509 392**	**422 750 198**	**0**
TOTAL		556 259 590	133 509 392	422 750 198	0

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2022	(3) 0			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	31 986 575		31 986 575
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 098 065		29 098 065
67	Charges exceptionnelles	1 842 000	0	1 842 000
Dépenses de fonctionnement - Total		**62 926 640**	**0**	**62 926 640**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2022				**23 484 758**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Total des opérations d'équipement	120 836 388		120 836 388
23	Immobilisations en cours (6)	0	41 180 662	41 180 662
Dépenses d'investissement - Total		**120 836 388**	**41 180 662**	**162 017 050**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2022				**15 693 346**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
(8) A servir uniquement par la commune de Polynésie Française ou la dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

RF
Haut-Commissariat de la République Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

BALANCE GENERALE DU BUDGET | B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0		0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	23 509 444		23 509 444
72	*Travaux en régie*		41 180 662	41 180 662
77	Produits Exceptionnels	0	0	0
Recettes de fonctionnement - Total		**23 509 444**	**41 180 662**	**64 690 106**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2022				**0**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	133 509 392	0	133 509 392
Recettes d'investissement - Total		**133 509 392**	**0**	**133 509 392**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2022				**0**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsqu'il n'existe pas de recette définitive de cession initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

RF
Haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

III - VOTE DU BUDGET | III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES | A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2022)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général**	**39 000 000**	**31 986 575**	**0**	**0**	**7 013 425**
6042	Achats de prestations de services (autres que terrai	0	415 925	0	0	0
60612	Energie - Electricité	3 000 000	6 302 107	0	0	0
60622	Carburants	950 000	1 607 262	0	0	0
60628	Autres fournitures non stockées	50 000	30 250	0	0	19 750
60631	Fournitures d'entretien	100 000	0	0	0	100 000
60632	Fournitures de petit équipement	26 000 000	15 516 634	0	0	10 483 366
60633	Fournitures de voirie	5 100 000	5 396 770	0	0	0
60636	Vêtements de travail	1 400 000	323 760	0	0	1 076 240
611	Contrats de prestations de services	300 000	1 790 725	0	0	0
6135	Locations mobilières	2 000 000	110 000	0	0	1 890 000
61551	Matériel roulant	100 000	493 142	0	0	0
6161	Assurance Multirisques	0	0	0	0	0
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**37 600 000**	**29 098 065**	**0**	**0**	**8 501 935**
6336	Cotisations au centre national et aux centres de ges	650 000	476 634	0	0	173 366
64111	Rémunération principale	7 500 000	5 055 472	0	0	2 444 528
64118	Autres indemnités	250 000	191 989	0	0	58 011
64131	Rémunérations	18 500 000	17 643 701	0	0	856 299
6451	Cotisations à la caisse de prévoyance sociale	10 700 000	5 730 269	0	0	4 969 731
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		**76 600 000**	**61 084 640**	**0**	**0**	**15 515 360**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**2 000 000**	**1 842 000**	**0**	**0**	**158 000**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000 000	1 842 000	0	0	158 000
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**78 600 000**	**62 926 640**	**0**	**0**	**15 673 360**
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**78 600 000**	**62 926 640**	**0**	**0**	**15 673 360**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2022		**23 484 758**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0
Montant de l'exercice 2022	0
= Différence ICNE 2023 - ICNE 2022	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

III - VOTE DU BUDGET | III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES | A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2022)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges**	**150 000**	**0**	**0**	**0**	**150 000**
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	150 000	0	0	0	150 000
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverse**	**31 484 758**	**23 509 444**	**0**	**0**	**7 975 314**
7011	Ventes d'eau	27 100 000	21 414 444	0	0	5 685 556
704	Travaux	4 384 758	2 095 000	0	0	2 289 758
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		**31 634 758**	**23 509 444**	**0**	**0**	**8 125 314**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**15 000 000**	**0**	**0**	**0**	**15 000 000**
774	Subventions exceptionnelles	15 000 000	0	0	0	15 000 000
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		**46 634 758**	**23 509 444**	**0**	**0**	**23 125 314**
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)***	***55 450 000***	***41 180 662***			***14 269 338***
722	*Immobilisations corporelles*	*55 450 000*	*41 180 662*			*14 269 338*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***55 450 000***	***41 180 662***			***14 269 338***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**102 084 758**	**64 690 106**	**0**	**0**	**37 394 652**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2022		**0**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0
Montant de l'exercice 2022	0
= Différence ICNE 2023 - ICNE 2022	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

III - VOTE DU BUDGET | III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES | B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2022)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Opérations d'équipement n° 202201 (2)	17 000 000	6 726 000	0	10 274 000
	Opérations d'équipement n° 202202 (2)	510 271 244	114 110 388	396 160 856	0
Total des dépenses d'équipement		**527 271 244**	**120 836 388**	**396 160 856**	**10 274 000**
TOTAL DEPENSES REELLES		**527 271 244**	**120 836 388**	**396 160 856**	**10 274 000**
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)***	***0***	***41 180 662***		***0***
	Charges transférées (6)	***0***	***41 180 662***		***0***
2315	*Installations, matériel et outillage techniques*	*0*	*41 180 662*		*0*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***0***	***41 180 662***		***0***
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**527 271 244**	**162 017 050**	**396 160 856**	**0**
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2022		**15 693 346**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B2 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042.*
(5) Les comptes 15, 26, 27 et 28 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre *DI 041= RI 041.*

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2022)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	**Subventions d'investissement**	**556 259 590**	**133 509 392**	**422 750 198**	**0**
1311	Etat et établissements nationaux	236 115 654	66 754 696	169 360 958	0
1312	Territoire	222 515 654	66 754 696	155 760 958	0
13141	Communes membres du GFP	81 934 936	0	81 934 936	0
13241	Communes membres du GFP	15 693 346	0	15 693 346	0
Total des recettes d'équipement		**556 259 590**	**133 509 392**	**422 750 198**	**0**
TOTAL DES RECETTES REELLES		**556 259 590**	**133 509 392**	**422 750 198**	**0**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**556 259 590**	**133 509 392**	**422 750 198**	**0**
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2022		**0**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du haut-commissariat de Polynésie Française.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 041= RI 041.*

RF
Haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201601

LIBELLE : Chloration et télégestion des réservoirs AEP-CDP

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		**0**	A **0**	**0**	**0**	B **98 968 406**
23	**Immobilisations en cours**	**0**	**0**	**0**	**0**	**98 968 406**
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	98 968 406

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**0**	C **0**	**0**	**0**	D **94 343 793**
13	**Subventions d'investissement**	**0**	**0**	**0**	**0**	**94 343 793**
1321	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	40 096 112
1322	Territoire	0	0	0	0	40 096 112
1324	Communes	0	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	14 151 569

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A **0**	D-B **-4 624 613**

(1) Détailler les articles ou sous-articles selon la nomenclature budgétaire de la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201801

LIBELLE : Travaux alimentation eau puunui

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		**0**	A **0**	**0**	**0**	B **0**
23	**Immobilisations en cours**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**0**	C **0**	**0**	**0**	D **0**
13	**Subventions d'investissement**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
1324	Communes	0	0	0	0	0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A **0**	D-B **0**

(1) Détailler les articles ou sommer les chapitres selon la nomenclature commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201901
LIBELLE : ACQUISITION VEHICULE 4X4

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		**0**	A **0**	**0**	**0**	B **8 100 000**
21	**Immobilisations corporelles**	**0**	**0**	**0**	**0**	**8 100 000**
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	8 100 000

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**0**	C **0**	**0**	**0**	D **8 100 000**
13	**Subventions d'investissement**	**0**	**0**	**0**	**0**	**8 100 000**
1321	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	1 326 000
1324	Communes	0	0	0	0	6 774 000

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A **0**	D-B **0**

(1) Détailler les articles ou regroupements d'articles selon la nomenclature commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201902
LIBELLE : ACQUISITION DE CITERNES
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		**0**	A **0**	**0**	**0**	B **0**
21	**Immobilisations corporelles**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**0**	C **0**	**0**	**0**	D **0**
13	**Subventions d'investissement**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
1324	Communes	0	0	0	0	0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A **0**	D-B **0**

(1) Détailler les articles ou regroupements d'articles selon la nomenclature commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 202001

LIBELLE : Travaux rénovation conduite vairao vainia-ninauea

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		**0**	A **0**	**0**	**0**	B **7 368 424**
23	**Immobilisations en cours**	**0**	**0**	**0**	**0**	**7 368 424**
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	7 368 424

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**0**	C **0**	**0**	**0**	D **0**
13	**Subventions d'investissement**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A **0**	D-B **-7 368 424**

(1) Détailler les articles ou regroupements d'articles selon la nomenclature commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 202101
LIBELLE : INSTALLATION RESEAU D'EAU POTAHI
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0	A 0	0	0	B 0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0	C 0	0	0	D 0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0	D-B 0

(1) Détailler les articles ou sous-articles budgétaires selon la nomenclature commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 202102
LIBELLE : CHANTIER NASA PUUNUI
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		**0**	A **0**	**0**	**0**	B **3 700 309**
23	**Immobilisations en cours**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 700 309**
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	3 700 309

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**0**	C **0**	**0**	**0**	D **0**
13	**Subventions d'investissement**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A **0**	D-B **-3 700 309**

(1) Détailler les articles ou sous-articles selon la nomenclature commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 202201

LIBELLE : Réactualisation schéma directeur de l'eau

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		**17 000 000**	A **6 726 000**	**0**	**10 274 000**	B **6 726 000**
20	**Immobilisations incorporelles**	**17 000 000**	**6 726 000**	**0**	**10 274 000**	**6 726 000**
2031	Frais d'études	17 000 000	6 726 000	0	10 274 000	6 726 000
21	**Immobilisations corporelles**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**32 693 346**	C **0**	**17 000 000**	**15 693 346**	D **0**
13	**Subventions d'investissement**	**32 693 346**	**0**	**17 000 000**	**15 693 346**	**0**
1311	Etat et établissements nationaux	13 600 000	0	13 600 000	0	0
13141	Communes membres du GFP	3 400 000	0	3 400 000	0	0
13241	Communes membres du GFP	15 693 346	0	0	15 693 346	0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A **-6 726 000**	D-B **-6 726 000**

(1) Détailler les articles et libellés selon la nomenclature commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 202202

LIBELLE : AEP Phase 3

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		**510 271 244**	A **114 110 388**	**396 160 856**	**0**	B **114 110 388**
21	**Immobilisations corporelles**	**198 154 438**	**30 455 711**	**167 698 727**	**0**	**30 455 711**
21531	Réseaux d'adduction d'eau	198 154 438	30 455 711	167 698 727	0	30 455 711
23	**Immobilisations en cours**	**312 116 806**	**83 654 677**	**228 462 129**	**0**	**83 654 677**
2315	Installations, matériel et outillage techniques	312 116 806	83 654 677	228 462 129	0	83 654 677

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2022)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**523 566 244**	C **133 509 392**	**390 056 852**	**0**	D **133 509 392**
13	**Subventions d'investissement**	**523 566 244**	**133 509 392**	**390 056 852**	**0**	**133 509 392**
1311	Etat et établissements nationaux	222 515 654	66 754 696	155 760 958	0	66 754 696
1312	Territoire	222 515 654	66 754 696	155 760 958	0	66 754 696
13141	Communes membres du GFP	78 534 936	0	78 534 936	0	0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A **+ 19 399 004**	D-B **+ 19 399 004**

(1) Détailler les articles ou opérations selon la nomenclature de la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

RF
Haut-commissariat de la République Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2022)												
Dépenses réelles	0	1 157 942	0	0	0	0	0	0	0	119 678 446	0	120 836 388
- Equipements municipaux (2)		1 157 942	0	0	0	0	0	0	0	119 678 446	0	120 836 388
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de 2022	0											0
Total dépenses	**1 157 942**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**176 552 454**	**0**	**177 710 396**
Total recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**133 509 392**	**0**	**133 509 392**
Solde d'investissement	**-1 157 942**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-43 043 062**	**0**	**-44 201 004**
RESTE A REALISER au 31/12/2023												
Total RAR dépenses	**228 462 129**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**167 698 727**	**0**	**396 160 856**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**422 750 198**	**0**	**422 750 198**
SOLDE RAR d'investissement	**-228 462 129**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**255 051 471**	**0**	**26 589 342**
FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2022)												
Total dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**86 411 398**	**0**	**86 411 398**
Total recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**64 690 106**	**0**	**64 690 106**
Solde de fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-21 721 292**	**0**	**-21 721 292**
RESTE A REALISER au 31/12/2023												
Total RAR dépenses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RAR recettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Solde RAR fonctionnement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).
(2) Ou biens de la structure intercommunale.
(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		**229 620 071**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**344 251 181**	**0**	**573 871 252**
Opérations d'équipement		**1 157 942**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**119 678 446**	**0**	**120 836 388**
	202201 Réactualisation schéma directeur de l'eau	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**6 726 000**	**0**	**6 726 000**
	202202 AEP Phase 3	**1 157 942**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**112 952 446**	**0**	**114 110 388**
Dépenses d'ordre		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**41 180 662**	**0**	**41 180 662**
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***41 180 662***	***0***	***41 180 662***
2315	*Installations, matériel et outillage techniques*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*41 180 662*	*0*	***41 180 662***
001 Solde d'exécution reporté de 2022		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**15 693 346**	**0**	**15 693 346**
RECETTES													
Total recettes d'investissement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**556 259 590**	**0**	**556 259 590**
Opérations d'équipement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**133 509 392**	**0**	**133 509 392**
	202202 AEP Phase 3	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**133 509 392**	**0**	**133 509 392**
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**86 411 398**	**0**	**86 411 398**
011	**Charges à caractère général**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**31 986 575**	**0**	**31 986 575**
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aména	0	0	0	0	0	0	0	0	0	415 925	0	**415 925**
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 302 107	0	**6 302 107**
60622	Carburants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 607 262	0	**1 607 262**
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 250	0	**30 250**
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 516 634	0	**15 516 634**
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 396 770	0	**5 396 770**
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	323 760	0	**323 760**
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 790 725	0	**1 790 725**
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 000	0	**110 000**
61551	Matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	493 142	0	**493 142**
6161	Assurance Multirisques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**29 098 065**	**0**	**29 098 065**
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la f	0	0	0	0	0	0	0	0	0	476 634	0	**476 634**

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
64111	Rémunération principale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 055 472	0	**5 055 472**
64118	Autres indemnités	0	0	0	0	0	0	0	0	0	191 989	0	**191 989**
64131	Rémunérations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 643 701	0	**17 643 701**
6451	Cotisations à la caisse de prévoyance sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 730 269	0	**5 730 269**
67	**Charges exceptionnelles**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 842 000**	**0**	**1 842 000**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 842 000	0	**1 842 000**
002 Déficit de fonctionnement reporté		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**23 484 758**	**0**	**23 484 758**
					RECETTES								
Total recettes de fonctionnement		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**64 690 106**	**0**	**64 690 106**
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**23 509 444**	**0**	**23 509 444**
7011	Ventes d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 414 444	0	**21 414 444**
704	Travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 095 000	0	**2 095 000**
Recettes d'ordre		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**41 180 662**	**0**	**41 180 662**
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***41 180 662***	***0***	***41 180 662***
722	*Immobilisations corporelles*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*41 180 662*	*0*	***41 180 662***

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
DEPENSES		0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0
RECETTES		0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES		0	0	0	0	0	0	0	0	0

RF
Haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0,00	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
DEPENSES		0	0	0
Réalisations		0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0
RECETTES		0	0	0
Réalisations		0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0,00	0,00	0
RECETTES		0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0,00	0,00	0
SOLDE (3)		0	0	0,00	0,00	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).
(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.
(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
DEPENSES		0	0	0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0	0	0,00	0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0,00	0,00	0
RECETTES		0	0	0,00	0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0,00	0,00	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0	0	0,00	0

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).
(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.
(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 - Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES	0	0,00	0	0	0,00
	Réalisations	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0,00	0	0	0,00
	Réalisations	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction32			
		311 Epxpression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théatres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	0	0	0,00	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0,00	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0,00	0	0	0	0	0

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction32			
		311 Epxpression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théatres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0,00	0	0	0	0	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0,00*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0,00	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).
(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.
(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	0	0	0	0	0,00	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0,00	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
011	Charges à caractère général	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0,00	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0,00	0	0	0

RF
Haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
Réalisations		0	0	0	0	0,00	0	0	0
013	Atténuations de charges	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0,00*	*0*	*0*	*0*	*0,00*	*0*	*0*	*0*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0,00	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0	0,00	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).
(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.
(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0
	Réalisations	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0
	RECETTES	0	0	0
	Réalisations	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaire	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapiés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0	0	0	0

RF
Haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaire	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapiés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes agèes	62 Action en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Formation continue	65 Crèches et garderies	TOTAL
DEPENSES		0	0	0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 7 - Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aide à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES	86 411 398	0	0	86 411 398
	Réalisations	86 411 398	0	0	86 411 398
002	Résultat de fonctionnement reporté	23 484 758	0	0	23 484 758
002	Résultat de fonctionnement reporté	23 484 758	0	0	23 484 758
011	Charges à caractère général	31 986 575	0	0	31 986 575
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à amé	415 925	0	0	415 925
60612	Energie - Electricité	6 302 107	0	0	6 302 107
60622	Carburants	1 607 262	0	0	1 607 262
60628	Autres fournitures non stockées	30 250	0	0	30 250
60632	Fournitures de petit équipement	15 516 634	0	0	15 516 634
60633	Fournitures de voirie	5 396 770	0	0	5 396 770
60636	Vêtements de travail	323 760	0	0	323 760
611	Contrats de prestations de services	1 790 725	0	0	1 790 725
6135	Locations mobilières	110 000	0	0	110 000
61551	Matériel roulant	493 142	0	0	493 142
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 098 065	0	0	29 098 065
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la	476 634	0	0	476 634
64111	Rémunération principale	5 055 472	0	0	5 055 472
64118	Autres indemnités	191 989	0	0	191 989
64131	Rémunérations	17 643 701	0	0	17 643 701
6451	Cotisations à la caisse de prévoyance sociale	5 730 269	0	0	5 730 269
67	Charges exceptionnelles	1 842 000	0	0	1 842 000
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 842 000	0	0	1 842 000
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0
	RECETTES	64 690 106	0	0	64 690 106
	Réalisations	64 690 106	0	0	64 690 106
013	Atténuations de charges	0	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*41 180 662*	*0*	*0*	*41 180 662*
722	*Immobilisations corporelles*	*41 180 662*	*0*	*0*	*41 180 662*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	23 509 444	0	0	23 509 444
7011	Ventes d'eau	21 414 444	0	0	21 414 444
704	Travaux	2 095 000	0	0	2 095 000
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0

RF
Haut commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0
SOLDE (3)		-21 721 292	0	0	-21 721 292

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transport urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0	86 411 398	0	0	0	0	0
Réalisations		0	86 411 398	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	23 484 758	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	31 986 575	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	29 098 065	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	1 842 000	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0
RECETTES		0	64 690 106	0	0	0	0	0
Réalisations		0	64 690 106	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*41 180 662*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	23 509 444	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	-21 721 292	0	0	0	0	0

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° sécif lutte contre la polution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 - Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact.,BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides au services publics	TOTAL
DEPENSES		0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES		0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
DEPENSES		1 157 942	0	0	0	1 157 942
Réalisations		0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'équipement		1 157 942	0	0	0	1 157 942
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0
	202202 AEP Phase 3	1 157 942	0	0	0	1 157 942
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 157 942	0	0	0	1 157 942
Restes à réaliser au 31/12		228 462 129	0	0	0	228 462 129
RECETTES		0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0
1312	Territoire	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0
SOLDE (3)		-229 620 071	0	0	0	-229 620 071

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de lé'tat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES		0	0	0	0	0	0	0	0	0

RF
Haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de lé'tat	023 Information, communication, publicité	024 Fètes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1312	Territoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0
	Réalisations	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'équipement	0	0	0
2182	Matériel de transport	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0
	RECETTES	0	0	0
	Réalisations	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0
1312	Territoire	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0

RF
Haut-Commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0
1312	Territoire	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
DEPENSES		0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES		0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0
1312	Territoire	0	0	0	0	0	0	0	0

RF
Haut-Commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).
(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.
(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 - Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0
1312	Territoire	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction32			
		311 Epxpression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théatres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0

RF
haut-commissariat de Polynésie française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction32			
		311 Epxpression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théatres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0
1312	Territoire	0	0	0	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).
(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.
(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'équipement	0	0	0	0
2182	Matériel de transport	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0
1312	Territoire	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0
1312	Territoire	0	0	0	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).
(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.
(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0
	Réalisations	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'équipement	0	0	0
2182	Matériel de transport	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0
	RECETTES	0	0	0
	Réalisations	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0
1312	Territoire	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaire	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapiés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaire	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapiés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0
1312	Territoire	0	0	0	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 6 - Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes agèes	62 Action en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Formation continue	65 Crèches et garderies	TOTAL
DEPENSES		0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 7 - Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aide à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0
1312	Territoire	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES	176 552 454	0	0	176 552 454
	Réalisations	56 874 008	0	0	56 874 008
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 693 346	0	0	15 693 346
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 693 346	0	0	15 693 346
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*41 180 662*	*0*	*0*	*41 180 662*
2315	*Installations, matériel et outillage techniques*	*41 180 662*	*0*	*0*	*41 180 662*
	Opérations d'équipement	119 678 446	0	0	119 678 446
2182	Matériel de transport	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0
	202201 Réactualisation schéma directeur de l'eau	6 726 000	0	0	6 726 000
2031	Frais d'études	6 726 000	0	0	6 726 000
	202202 AEP Phase 3	112 952 446	0	0	112 952 446
21531	Réseaux d'adduction d'eau	30 455 711	0	0	30 455 711
2315	Installations, matériel et outillage techniques	82 496 735	0	0	82 496 735
	Restes à réaliser au 31/12	167 698 727	0	0	167 698 727
	RECETTES	133 509 392	0	0	133 509 392
	Réalisations	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	133 509 392	0	0	133 509 392
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0
	202202 AEP Phase 3	133 509 392	0	0	133 509 392
1311	Etat et établissements nationaux	66 754 696	0	0	66 754 696
1312	Territoire	66 754 696	0	0	66 754 696
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	422 750 198	0	0	422 750 198
	SOLDE (3)	212 008 409	0	0,0	212 008 409

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transport urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES	0	176 552 454	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	56 874 008	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	15 693 346	0	0	0	0	0
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*41 180 662*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
	Opérations d'équipement	0	119 678 446	0	0	0	0	0
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	6 726 000	0	0	0	0	0
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	30 455 711	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	82 496 735	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	167 698 727	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	133 509 392	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	133 509 392	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	66 754 696	0	0	0	0	0
1312	Territoire	0	66 754 696	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	422 750 198	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	212 008 409	0	0	0	0	0

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° sécif lutte contre la polution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1312	Territoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 - Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact.,BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides au services publics	TOTAL
DEPENSES		0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES		0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisations		0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0
13241	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0
1311	Etat et établissements nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0
1312	Territoire	0	0	0	0	0	0	0	0
13141	Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 Opérations non ventilables

	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (1)	**0**	**0**
011 Charges à caractère général	**0**	**0**
6161 Assurance Multirisques	0	**0**

(1) de l'exercice + restes à réaliser

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 8 Eau et assainissement

	81 Eau et assainissement	Total
DEPENSES TOTALES (1)	**86 411 398**	**86 411 398**
002 Résultat de fonctionnement reporté	**23 484 758**	**23 484 758**
002 Résultat de fonctionnement reporté	23 484 758	**23 484 758**
011 Charges à caractère général	**31 986 575**	**31 986 575**
6042 Achats de prestations de services (autres que terrains à amé	415 925	**415 925**
60612 Energie - Electricité	6 302 107	**6 302 107**
60622 Carburants	1 607 262	**1 607 262**
60628 Autres fournitures non stockées	30 250	**30 250**
60631 Fournitures d'entretien	0	**0**
60632 Fournitures de petit équipement	15 516 634	**15 516 634**
60633 Fournitures de voirie	5 396 770	**5 396 770**
60636 Vêtements de travail	323 760	**323 760**
611 Contrats de prestations de services	1 790 725	**1 790 725**
6135 Locations mobilières	110 000	**110 000**
61551 Matériel roulant	493 142	**493 142**
012 Charges de personnel et frais assimilés	**29 098 065**	**29 098 065**
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la	476 634	**476 634**
64111 Rémunération principale	5 055 472	**5 055 472**
64118 Autres indemnités	191 989	**191 989**
64131 Rémunérations	17 643 701	**17 643 701**
6451 Cotisations à la caisse de prévoyance sociale	5 730 269	**5 730 269**
67 Charges exceptionnelles	**1 842 000**	**1 842 000**
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 842 000	**1 842 000**
RECETTES TOTALES (1)	**64 690 106**	**64 690 106**
013 Atténuations de charges	**0**	**0**
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	0	**0**
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	**41 180 662**	**41 180 662**
722 Immobilisations corporelles	41 180 662	**41 180 662**
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	**23 509 444**	**23 509 444**
7011 Ventes d'eau	21 414 444	**21 414 444**
704 Travaux	2 095 000	**2 095 000**
77 Produits exceptionnels	**0**	**0**
774 Subventions exceptionnelles	0	**0**

(1) de l'exercice + restes à réaliser

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

CHAPITRES	Sous-fonction 81 811 Eau et assainissement
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (1)	**86 411 398**
002 Résultat de fonctionnement reporté	**23 484 758**
002 Résultat de fonctionnement reporté	23 484 758
011 Charges à caractère général	**31 986 575**
6042 Achats de prestations de services (autres q	415 925
60612 Energie - Electricité	6 302 107
60622 Carburants	1 607 262
60628 Autres fournitures non stockées	30 250
60631 Fournitures d'entretien	0
60632 Fournitures de petit équipement	15 516 634
60633 Fournitures de voirie	5 396 770
60636 Vêtements de travail	323 760
611 Contrats de prestations de services	1 790 725
6135 Locations mobilières	110 000
61551 Matériel roulant	493 142
012 Charges de personnel et frais assimilés	**29 098 065**
6336 Cotisations au centre national et aux centre	476 634
64111 Rémunération principale	5 055 472
64118 Autres indemnités	191 989
64131 Rémunérations	17 643 701
6451 Cotisations à la caisse de prévoyance soci	5 730 269
67 Charges exceptionnelles	**1 842 000**
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 842 000
RECETTES TOTALES (1)	**64 690 106**
013 Atténuations de charges	**0**
6419 Remboursements sur rémunérations du per	0
042 Opérations d'ordre de transfert entre sect	**41 180 662**
722 Immobilisations corporelles	41 180 662
70 Produits des services, du domaine et vente	**23 509 444**
7011 Ventes d'eau	21 414 444
704 Travaux	2 095 000
77 Produits exceptionnels	**0**
774 Subventions exceptionnelles	0

(1) de l'exercice + restes à réaliser

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 Opérations non ventilables

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (1)	**1 157 942**	**1 157 942**
23 Immobilisations en cours	1 157 942	1 157 942
2315 Installations, matériel et outillage techn	1 157 942	1 157 942

CHAPITRES

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 8 Eau et assainissement

CHAPITRES	81 Eau et assainissement	Total
DEPENSES TOTALES (1)	**176 552 454**	**176 552 454**
001 Solde d'exécution de la section d'investiss	15 693 346	15 693 346
001 Solde d'exécution de la section d'investis	15 693 346	15 693 346
040 Opérations d'ordre de transfert entre secti	41 180 662	41 180 662
2315 Installations, matériel et outillage techn	41 180 662	41 180 662
20 Immobilisations incorporelles	6 726 000	6 726 000
2031 Frais d'études	6 726 000	6 726 000
21 Immobilisations corporelles	30 455 711	30 455 711
21531 Réseaux d'adduction d'eau	30 455 711	30 455 711
2182 Matériel de transport	0	0
23 Immobilisations en cours	82 496 735	82 496 735
2315 Installations, matériel et outillage techn	82 496 735	82 496 735
RECETTES TOTALES (1)	**133 509 392**	**133 509 392**
13 Subventions d'investissement	133 509 392	133 509 392
1311 Etat et établissements nationaux	66 754 696	66 754 696
1312 Territoire	66 754 696	66 754 696
13141 Communes membres du GFP	0	0
13241 Communes membres du GFP	0	0

CHAPITRES	Sous-fonction : 81 811 Eau et assainissement
DEPENSES TOTALES (1)	**176 552 454**
001 Solde d'exécution de la section d'investiss	15 693 346
001 Solde d'exécution de la section d'investis	15 693 346
040 Opérations d'ordre de transfert entre secti	41 180 662
2315 Installations, matériel et outillage techni	41 180 662
20 Immobilisations incorporelles	6 726 000

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

	Sous-fonction : 81 811 Eau et assainissement
2031 Frais d'études	6 726 000
21 Immobilisations corporelles	30 455 711
21531 Réseaux d'adduction d'eau	30 455 711
2182 Matériel de transport	0
23 Immobilisations en cours	82 496 735
2315 Installations, matériel et outillage techni	82 496 735
RECETTES TOTALES (1)	**133 509 392**
13 Subventions d'investissement	133 509 392
1311 Etat et établissements nationaux	66 754 696
1312 Territoire	66 754 696
13141 Communes membres du GFP	0
13241 Communes membres du GFP	0

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB0800071C du 22/02/1980.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'Assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

IV

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)	A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Emprunt couvert**			**Instrument de couverture**									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

RF
haut commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2023 (1)

A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié									Intérêts	Capital
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié				

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation.
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

RF
Haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé	0	0	0	0	0
Auprès des organismes de droit public	0	0	0	0	0
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0	0	0	0	0

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la dette dont la commune a hérité ou qu'elle a prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

RF
Haut-Commissariat de la Polynésie française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES

A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES | IV

ELEMENTS DU BILAN | A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0F			16/10/2008
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	Autres immobilisations corporelles	5	16/10/2008
Linéaire	Autres immobilisations corporelles	3	16/10/2008
Linéaire	Concessions, droits similaires	2	16/10/2008
Linéaire	Frais de recherche et de développement	5	16/10/2008
Linéaire	Frais d'études	5	16/10/2008
Linéaire	Installations de voirie	10	16/10/2008
Linéaire	Installations générales, agencements	3	16/10/2008
Linéaire	Matériel 1 an	1	16/10/2008
Linéaire	Matériel de bureau et informatique	3	16/10/2008
Linéaire	Matériel de bureau et informatique	2	16/10/2008
Linéaire	Matériel de transport	7	16/10/2008
Linéaire	Matériel de transport	8	16/10/2008
Linéaire	Mobilier	5	16/10/2008

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitu-tion de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1)Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée
(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2022)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0	I 0

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2023	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2022)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0	396 160 856	15 693 346	411 854 202

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2022)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0	III	0
Ressources propres externes de l'année (a)		0		0

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2023	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0	422 750 198	0	0	422 750 198

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	411 854 202
Ressources propres disponibles	IV	422 750 198
Solde	V = IV - II (3)	+ 10 895 996

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe (+ ou -)

RF
Haut-Commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Ax.1.1

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**	**Article (2)**	**Libellé (2)**	**Montant**
	Total des dépenses réelles			**Total des recettes réelles**	
	Total des dépenses d'ordre			***Total des recettes d'ordre***	
	TOTAL GENERAL			**TOTAL GENERAL**	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.1.2

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			*Total des recettes d'ordre*	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement. ;

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT**	**Ax.2.1**

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**	**Article (1)**	**Libellé (1)**	**Montant**
	Total des dépenses réelles			**Total des recettes réelles**	
	Total des dépenses d'ordre			***Total des recettes d'ordre***	
	TOTAL GENERAL			**TOTAL GENERAL**	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT**	**Ax.2.2**

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**	**Article (1)**	**Libellé (1)**	**Montant**
	Total des dépenses réelles			**Total des recettes réelles**	
	Total des dépenses d'ordre			***Total des recettes d'ordre***	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			**TOTAL GENERAL DES RECETTES**	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			*Total des recettes d'ordre*	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes relatives à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

RF
Haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			**Souscription d'emprunts et dettes assimilées**	
	Acquisitions d'immobilisations			**Dotations et subventions reçues**	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			**Autres recettes éventuelles**	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			**Total des recettes réelles**	
	Total des dépenses d'ordre			***Total des recettes d'ordre***	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			**TOTAL GENERAL DES RECETTES**	

(1) Dépenses et recettes réelles, dettes et créances, annuelles et exactes de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

RF
Haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
DETAILS POUR CERTAINS SERVICES

A7.4

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article	**Libellé**	**Montant**	**Article**	**Libellé**	**Montant**
	Total des dépenses réelles			**Total des recettes réelles**	
	Total des dépenses d'ordre			***Total des recettes d'ordre***	
	TOTAL GENERAL			**TOTAL GENERAL**	

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :		
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)						
Dépenses nettes (a-c)						
RECETTES (b)						
Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

RF
Le haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
TOTAL GENERAL				

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES
ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0
Produit des cessions		**Réalisations**
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES
ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

A10.4

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
TOTAL GENERAL				

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A10.5

VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

IV

A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	23 509 444
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : .....

(1) A détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.
(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.
(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.
(**) Hors dépenses d'assistance technique.
(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

RF
haut commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST - 98 - BUDGET EAU	CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois…).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux après opération de couverture éventuelle de taux. Pour un taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

RF
Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I=A+B+C-D**	**0**
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	**II**	**23 509 444**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I/II**	**0%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodi-cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne «Dette en capital 31/12/N» correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectivement constatées en dépenses (mandats émis)
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives des exercices antérieurs y compris les mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

RF
Haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			0
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

IV

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

IV

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

ANNEXES	

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... .
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la délibération (délibération du conseil ou décision de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

RF
Haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)

C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET ou TAHITI	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

1 - BUDGET EAU

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2022)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	542 964 590	162 017 050	396 160 856	0
RECETTES	556 259 590	133 509 392	422 750 198	0
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	102 084 758	62 926 640	0	39 158 118
RECETTES	102 084 758	64 690 106	0	37 394 652

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2022)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	542 964 590	162 017 050	396 160 856	0
RECETTES	556 259 590	133 509 392	422 750 198	0
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	102 084 758	62 926 640	0	39 158 118
RECETTES	102 084 758	64 690 106	0	37 394 652
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**645 049 348**	**224 943 690**	**396 160 856**	**23 944 802**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**658 344 348**	**198 199 498**	**422 750 198**	**37 394 652**

(1) Y compris les rattachements.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2022)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2022)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

IV

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le ..... ,
A ....., le .....
Le .....,

Délibéré par le ....., réuni en session .....
A ....., le .....

Les membres du ..... ,

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour :
Contre :
Abstention :

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF

SOMMAIRE

I - Informations générales

p.2 I - A - Informations statistiques, Fiscales et financières
p.3 I - B - Modalites de vote du budget

II - Présentation générale du budget/compte administratif

p.4 II - A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
p.6 II - A2 - Vue d'ensemble – Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 II - A3 - Vue d'ensemble - Section d'Investissement - Chapitres
p.8 II - B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 II - B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget/compte administratif

p.10 III - A1 - Section de Fonctionnement - Détail des dépenses
p.11 III - A2 - Section de Fonctionnement - Détail des recettes
p.12 III - B1 - Section d'Investissement - Détail des dépenses
p.13 III - B2 - Section d'Investissement - Détail des recettes
p.14 III - B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
p.23	IV - A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.27	IV - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Vue d'ensemble Fonctionnement	X	
p.45	IV - A1.2 - Présentation du budget croisé par fonction - Vue d'ensemble Investissement	X	
p.63	IV - A1.3 - Présentation du budget croisé par fonction – Détail de fonctionnement	X	
p.66	IV - A1.4 - Présentation du budget croisé par fonction – Détail d'investissement	X	
p.69	IV - A2.1 - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.70	IV - A2.2 - Répartition par nature de dette	X	
p.72	IV - A2.3 - Répartition par structure de taux	X	
p.73	IV - A2.4 - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.74	IV - A2.5 - Détail des opérations de couverture	X	
p.76	IV - A2.6 - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.77	IV - A2.7 - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.78	IV - A2.8 - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.79	IV - A2.9 - Autres dettes	X	
p.80	IV - A3 - Méthode utilisees pour les amortissements	X	
p.81	IV - A4 - Etat des provisions	X	
p.82	IV - A5 - Etalement des provisions	X	
p.83	IV - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.84	IV - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.85	IV - A7.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'Eau et d'Assainissement - Section de fonctionnement	X	
p.86	IV - A7.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'Eau et d'Assainissement - Section d'investissement	X	
p.87	IV - A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et des recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement	X	
p.88	IV - A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et des recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement	X	
p.89	IV - A7.3.1 - Etat de répartition de la TEOM - Section de fonctionnement	X	
p.90	IV - A7.3.2 - Etat de répartition de la TEOM - Section d'investissement	X	
p.91	IV - A7.4 - Détails pour certains services	X	
p.92	IV - A8 - Etat des charges transférées	X	
p.93	IV - A9 - Détail des opérations pour compte de tiers	X	
p.94	IV - A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.95	IV - A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.96	IV - A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.97	IV - A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.98	IV - A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.99	IV - A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.100	IV - A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
p.101	IV - B1.1 - Emprunts garantis par la commune	X	
p.102	IV - B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.103	IV - B1.3 - Etat des contrats de credit-bail	X	
p.104	IV - B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-prive	X	
p.105	IV - B1.5 - Etat des autres engagements donnes	X	
p.106	IV - B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.107	IV - B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.108	IV - B2.1 - Situation des autorisations de programme et crédits de paiement	X	
p.109	IV - B2.2 - Situation des autorisations d'engagement et crédits de paiement	X	
p.110	IV - B3 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
p.111	IV - C1.1 - Etat du personnel	X	
p.113	IV - C1.2 - Action de formation des élus	X	
p.114	IV - C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	X	
p.115	IV - C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhere la commune	X	
p.116	IV - C3.2 - Liste des établissements publics crees par la commune	X	
p.117	IV - C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.118	IV - C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non erigés en budget annexe	X	
p.119	IV - C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.120	IV - C3.6 - Identification des flux croisés	X	
p.121	IV - D1 - Décision en matière de taux	X	
p.122	IV - D2 - Arrêté signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice , ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas , cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

BF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
987-200013779-20240403-28_2024_CTO-BF